

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE DE BIEUZY

Les travaux de construction du restaurant scolaire et de la garderie à Bieuzy Lanvaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Plan de financement est le suivant :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	54 000 €	Autofinancement	442 500 €
Travaux	500 000 €	600 000 €	DETR	211 500 €
Total dépenses	545 000 €	654 000 €	Total recettes	654 000 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_11-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.

MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Les biens acquis en investissement doivent être amortis comptablement. Pour chaque catégorie, il revient au conseil municipal de déterminer les durées d'amortissement.

La durée n'avait pas été définie pour les équipements des cimetières. Il convient d'arrêter cette durée à 10 ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE A 10 ANS LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES EQUIPEMENTS DU CIMETIERE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_12-DE

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : TRAVAUX – DEMOLITION DE L'EXTENSION DES ANCIENNES DOUCHES MUNICIPALES

Une consultation a été menée pour effectuer le désamiantage et la démolition de l'extension des anciennes douches municipales dans le cadre du projet du Pôle médical.

La Société DBS a proposé la meilleure proposition à 20 976 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_13-DE

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : TRAVAUX – INTERVENTION DES CHANTIERS NATURE ET PATRIMOINE

Le Chantier Nature, porté par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique intervient tous les ans sur la commune de Pluvigner.

Son intervention sera consacrée à la sécurisation des abords de la Fontaine de la Chapelle Saint-Guenael.

De même, le Chantier Patrimoine procédera à l'entretien des sentiers de randonnée.

Ces deux chantiers sont facturés 1 000 € à la commune.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2021 ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_14-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES PRESTATIONS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : TRAVAUX – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOSEPH ROLLO

La rénovation énergétique de l'école élémentaire Joseph Rollo est nécessaire.

Afin de dimensionner au mieux les travaux à engager au regard de leur coût et du bénéfice qu'ils entraînent, une étude doit être menée.

Le Cabinet AGA a proposé une prestation à hauteur de 7 440 €TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

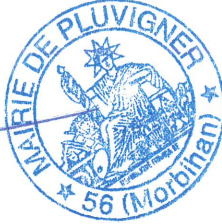
Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_15-DE

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_21

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : TRAVAUX – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES ACTIONS DE RENOVATION ENERGETIQUE CONCERNANT LE COMPLEXE DU GOH LANNO – RECTIFICATIF

Morbihan Énergies a participé à un appel à projet européen visant à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permet d'accompagner les porteurs de projets dans des opérations de rénovation énergétique.

Pluvigner fait partie des 14 projets sélectionnés dans le département qui bénéficieront d'un partenariat entre la commune et Morbihan Énergies. Le site sélectionné est le complexe du Goh Lanno.

Le montage prévoit la conduite d'études énergétiques par Morbihan Énergies et ensuite, si les travaux préconisés sont validés par la commune, un portage de l'opération par Morbihan Énergies, la commune prenant à sa charge le coût résiduel, subventions déduites.

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_21-DE

Afin de formaliser cette collaboration, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de Morbihan Énergies doit être signée.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE CONVENTION (ANNEXE DEL2021_01_21). MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2021_01_16 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : TRAVAUX – ACHAT DE 4 POUBELLES DE TRI SELECTIF POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Afin d'accroître la qualité du tri des déchets sur la commune de Pluvigner, il est pertinent de commencer à équiper l'espace public de poubelles de tri sélectif.

Le complexe du Goh Lanno qui voit passer un nombre important de personnes est un endroit stratégique.

Les recherches ont permis de sélectionner les équipements durables qui répondent à ce besoin.

La société SINEUGRAFF a proposé un prix de 5 382 € TTC pour 4 éléments de poubelles de tri sélectif.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 14 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_18

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : **CULTURE ANIMATION – VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

L'École de musique fonctionne depuis 2000 et a profondément évolué depuis.

Les disciplines se sont étoffées, les pratiques ont été modifiées et les champs d'interventions se sont diversifiés avec, récemment, la création de l'orchestre à l'école.

L'envergure actuelle de l'école de musique justifie qu'un projet d'établissement soit réellement arrêté et partagé avec les élus municipaux.

Ce projet, réalisé par la Directrice, est le fruit d'un long travail qui a mobilisé toute l'équipe enseignante.

Ce document propose un état des lieux de l'enseignement artistique à Pluvigner avant d'en dresser les perspectives.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le **11/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_18-DE

Vu l'avis favorable de la commission culture du 13 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A 23 POUR ET 6 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PROJET D'ETABLISSEMENT (ANNEXE DEL2021_01_18). MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 23 pour – 6 abstentions



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luigy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

Mme RIO Aurélie ne prend pas part au vote.

3 Pouvoirs :

M. PILLET Gérard donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : AGRICULTURE – ADHESION A L'ASSOCIATION AGRICULTEURS DE BRETAGNE

« Agriculteurs de Bretagne » est une association loi 1901 créée en Janvier 2012. Elle est apolitique et asyndicale.

Ses adhérents sont des personnes physiques (agriculteurs ou sympathisants) et des personnes morales (coopératives, organisations professionnelles agricoles, entreprises, écoles d'agriculture, associations)

La démarche est soutenue par des communes et communautés de communes de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le 11/02/2021

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_19-DE

Ses projets sont préparés au sein de groupes de travail ouverts à tous avec pour mettre en place une démarche de communication collective pour fédérer les idées et les initiatives qui renforcent l'image positive de l'agriculture bretonne.

La gouvernance de l'association est assurée par un Bureau et un Conseil d'administration.

L'adhésion est de 10 centimes par habitant.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2021 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A 27 POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ADHESION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 27 pour – 1 abstention




Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

N° DEL2021_01_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno.

3 Pouvoirs :

M. PILLET Gérard donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme RIO Aurélie.

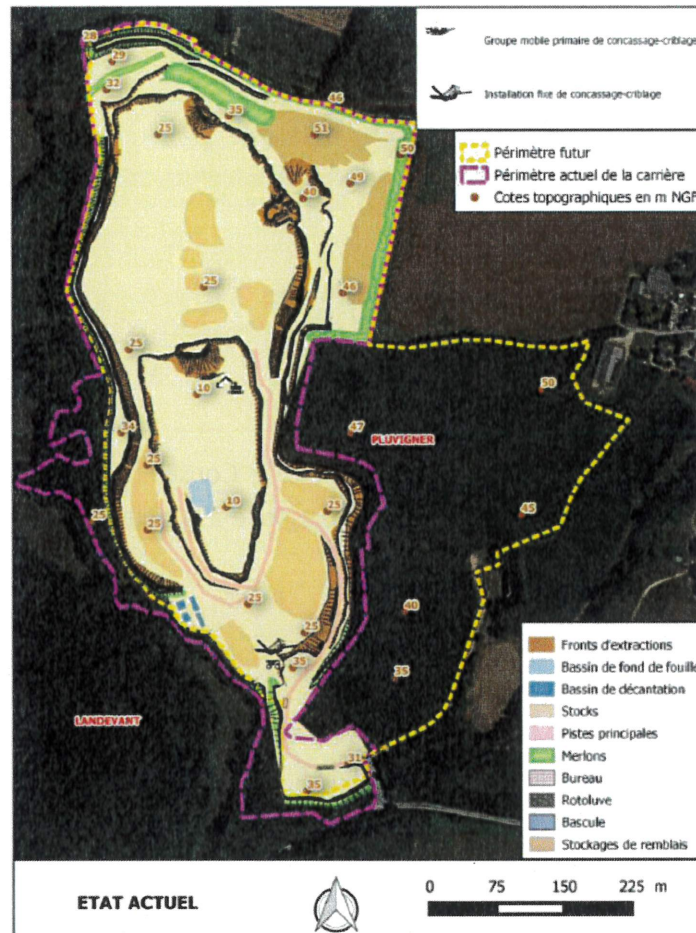
SECRETARE DE SEANCE : ALLANO Françoise

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 21 janvier 2021

OBJET : ENVIRONNEMENT – AVIS SUR LE PLAN DE REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE KERVRIEN

L'exploitation de la carrière de Kervrien a été autorisée en juillet 2004 pour une durée de 30 ans. L'exploitation autorisée est de 250 000 tonnes par an.

Etat actuel



Lors de la création de la carrière, la parcelle ouest n'avait pas été intégrée au projet.

Aujourd'hui, le front nord de la carrière ne propose plus de matériaux de grande qualité et l'excroissance en milieu de front empêche une exploitation plus en profondeur du centre de la carrière.

Par ailleurs, toute la partie sud de la carrière est utilisée pour le **stockage et le pont bascule**.

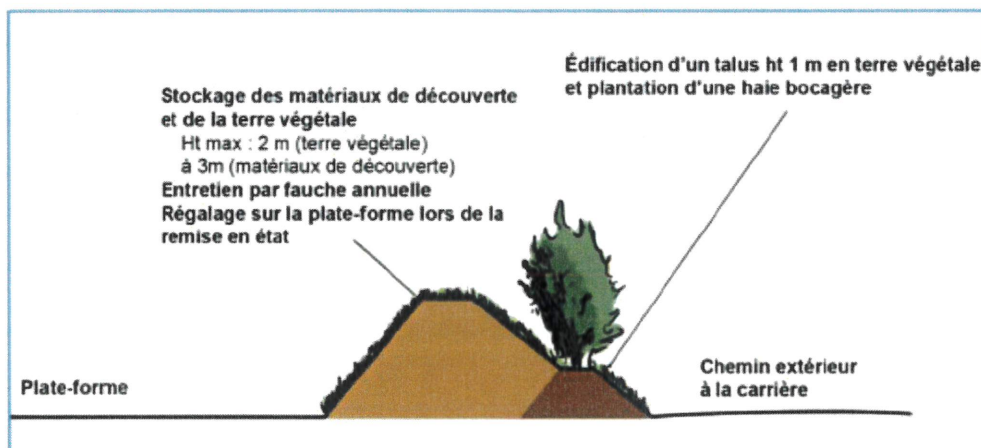
Le projet



Le projet de l'exploitant est de développer l'extraction légèrement au nord, mais essentiellement à l'est et au sud.

La **zone d'accueil et de pesage** va être déplacée sur le sud de la parcelle est tandis que le nord de cette parcelle sera consacré au **stockage des terres stériles**, le temps de l'exploitation.

Cette **zone de stockage des terres stériles** sera ceinturée d'un talus arboré pour limiter l'impact visuel :



Plan de remise en état



À la fin de l'exploitation de la carrière, celle-ci sera remplie d'eau après avoir été remblayée des terres stériles qui auront été entreposées au nord de la parcelle est.

Le **talus qui aura servi à dissimuler le stockage des terres stériles** va demeurer en place.

L'**ancienne zone d'accueil** va également être remise dans son état initial.

En marge de ce projet, une zone va être confiée à un riverain pour développer une production en **permaculture**.

Environ 300 mètres de haies vont être supprimées et compensées par plus de 800 mètres de haies nouvelles.

Dans le cadre du dossier que l'exploitant doit déposer aux services de l'État, doit figurer l'avis de la commune sur le plan de remise en état.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le **12/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_20-DE

2021/

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE PLAN DE REMISE EN ETAT.
MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 28.01.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour




Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le **12/02/2021**

ID : 056-215601774-20210128-DEL2021_01_20-DE

